



Communiqué de la Direction Départementale des Territoires

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction Départementale des Territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	Identité des propriétaires	Identité de l'exploitant en place ou antérieur	Motif de la demande	Date limite de recueil des candidatures en DDT
HOFFMANN Cindy	55220118	Terres déjà exploitées par la SCEA DU DOMAINE DES HAUTS BOIS : ETAIN (parcelles AO08-10-17-45-50-53-54p-57-58-59-60-68 – ZM02-09)	114ha 22a 98ca	Ind. HERMAN	SCEA DU DOMAINE DES HAUTS BOIS	Intégration de Mme HOFFMANN Cindy au sein de la SCEA DU DOMAINE DES HAUTS BOIS, sans capacité professionnelle, sans apport de foncier	15 octobre 2022

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.meuse.gouv.fr ou par téléprocédure)

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Le dossier déposé incomplet devra avoir été complété dans un délai de 1 mois suivant le recueil de la candidature.